



Temps de travail.

Explications  
concernant le JTT  
de SAP à l'intention  
de P-OP-ZF\*.



Liste état de présences															
imprimé le: 06.11.2017										Page : 7					
Salarié:		N° personnel		Nom prénom du/de la coll.											
Pour des renseignements compl:		= votre supérieur-e													
Domaine pers:		C290		Ss-domaine personnel:		2D00									
Catégorie salariés:		M		Catégorie salariés:		C1									
Centre de coûts:		15713031		Poste:		30028632		Règle PR:		B5TW		Touren			
Période traitée du 01.07.2017 au 31.07.2017															
Résultats															
Jr	Texte	HrDéb	HrFin	sais.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
					AMJ	TrNui1	TrNui2	SupPau	Total	HrSup1	HrSup2	TrNui3	Piquet	RT	CT

- 1 Amplitude maximale journalière (temps de travail effectif accompli, temps de trajet, interruption du travail, différence avec le temps de travail minimal, etc.)
- 2 Majoration de temps pour travail de nuit 1 (30% entre minuit et 4h00 ou 5h00, et ZF 10% entre minuit et 6h00, comptabilisée dans l'amplitude maximale journalière (total))
- 3 Majoration de temps pour travail de nuit 2 (10% entre 20h00 et minuit, comptabilisée dans l'amplitude maximale journalière (total))
- 4 Majoration de temps pour pauses (selon la BAR P-OP-ZF, comptabilisée dans l'amplitude maximale journalière (total))
- 5 Total de l'amplitude maximale journalière (somme de 1 à 4)
- 6 Heures supplémentaires 1 (heures supplémentaires accomplies, comptabilisées dans un contingent séparé)
- 7 Heures supplémentaires 2 (ne s'appliquent pas à la division Voyageurs)
- 8 Majoration de temps pour travail de nuit 3 (10% supplémentaires pour le travail de nuit 1 entre minuit et 4h00 ou 5h00, pour les collaborateurs ayant 55 ans révolus; comptabilisée dans un contingent séparé)
- 9 Majoration de temps pour service de piquet (permanence) (selon la réglementation R K 133.1, comptabilisée dans un contingent séparé)
- 10 Jours de repos (RT) obtenus (au moins 4 RT par mois/20 dimanches libres par an)
- 11 Jours de compensation (CT) obtenus (au moins 2 CT par mois)

# Explications concernant le JTT: vues journalières.

Liste état de présences															
imprimé le: 06.11.2017 <span style="float: right;">Page : 7</span>															
Salarié:		N° personnel		Nom prénom du/de la coll.											
Pour des renseignements compl:		= votre supérieur-e													
Domaine pers:		C290		Ss-domaine personnel: 2D00											
Catégorie salariés:		M		Catégorie salariés: C1											
Centre de coûts:		15713031		Poste:		30028632		Règle PR:		B5TW		Touren			
Période traitée du 01.07.2017 au 31.07.2017															
Résultats															
Jr	Texte	HrDéb	HrFin	sais.	AMJ	TrNui1	TrNui2	SupPau	Total	HrSup1	HrSup2	TrNui3	Piquet	RT	CT
01	Jour de repos				0.00					0.00	0.00	0.00	0.00	1	
02	Di	15:09	19:11	4.03											
	Pause extérieur	19:11	19:49	0.63											
		19:49	00:08	4.32	8.35	0.05	0.40	0.19	8.99						
	Alloc.trav.du dimanc			8.21											
	Travail de nuit 2			4.00											
	Alloc.trav.de nuit			4.13											
	Travail de nuit 1			0.13											
	Travail de nuit 3			0.13											
	Nachtdienst 1 ZF+10%			0.13											
	Forfait jour. >=5h			1.00											
	<b>Cumul hebdomadaire</b>				8.35	0.05	0.40	0.19	8.99	0.00	0.00	0.01	0.00	1	
03	Lu	14:16	16:15	1.98											
	Pause extérieur	16:15	17:52	1.62											
		17:52	21:08	3.27											
	Pause extérieur	21:08	21:45	0.62											
		21:45	23:15	1.50											
	Heures supplementair			23:15	00:15	1.00	6.75	0.10	0.34	0.30	7.49	1.00			
	Travail de nuit 2			3.38											
	Alloc.trav.de nuit			4.25											
	Travail de nuit 1			0.25											
	Travail de nuit 3			0.25											
	Nachtdienst 1 ZF+10%			0.25											
	Forfait jour. >=5h			1.00											
04	Jour de compensation				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		1
05	Jour de repos				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1	
06	Maladie				8.20	0.00	0.00	0.00	8.20						
07	Maladie				8.20	0.00	0.00	0.00	8.20						
08	Maladie				8.20	0.00	0.00	0.00	8.20						
09	Maladie				8.20	0.00	0.00	0.00	8.20						
	<b>Cumul hebdomadaire</b>				39.55	0.10	0.34	0.30	23.89					2	2

Majoration de temps effective pour travail de nuit 2

Allocation pour travail du dimanche (argent)

Base de calcul du travail de nuit 2 (10% entre 20h00 et minuit)

Allocation pour travail de nuit (argent) (entre 20h00 - 18h00 le samedi - et 6h00)

Base de calcul du travail de nuit 1 (30% entre minuit et 5h00)

Base de calcul du travail de nuit 3 (10% entre minuit et 5h00)

Base de calcul du travail de nuit 1 ZF: 10% (10% entre minuit et 6h00)

Nombre de forfaits jour pour le jour civil concerné

L'horodatage ne présentant aucune désignation correspond au temps de travail.

Temps de travail total, y c. travail de nuit 1/ travail de nuit 1 ZF/travail de nuit 2/ majoration de temps pour pauses

Les heures supplémentaires 1 s'affichent à 100% dans un contingent séparé. Ce n'est qu'au moment du versement qu'un supplément de 25% est appliqué.

Majoration de temps pour pauses calculée selon la BAR P-OP-ZF\*

Calculateur des CT (jours de compensation) et RT (jours de repos) obtenus

Réductions lors d'absences en jours entiers (CT/RT/amplitude maximale journalière) selon la CCT, annexe 4, chiffre 29. Ici, la réduction porte sur un CT et un RT, soit 16.4 h dans l'amplitude maximale journalière.

# Explications concernant le JTT: vues journalières.

Liste état de présences				
imprimé le: 06.11.2017		Page : 1		
Salarié:	N° personnel	Nom prénom du/de la coll.		
Pour des renseignements compl:		= votre supérieur-e		
Domaine pers:	C290	Ss-domaine personnel:	2D00	
Catégorie salariés:	M	Catégorie salariés:	C1	
Centre de coûts:	15713031	Poste:	30028632	Règle PR: B5IW Touren
Période traitée du 10.07.2017 au 31.07.2017				

Les heures supplémentaires 2 NE s'appliquent PAS à la division Voyageurs.

Résultats															
Jr	Texte	HrDéb	HrFin	sais.	AMJ	TrNui1	TrNui2	SupPau	Total	HrSup1	HrSup2	TrNui3	Piquet	RT	CT
10	Lu	12:15	16:05	3.83											
	Pause lieu d'origine	16:05	16:52	0.78											
		16:52	20:39	3.78											
	Pause extérieur	20:39	21:15	0.60											
		21:15	22:28	1.22	8.83	0.00	0.19	0.45	9.47	0.00	0.00	0.00	0.00		
	Travail de nuit 2			1.87											
	Alloc.trav.de nuit			2.47											
	Forfait jour. >=5h			1.00											
11	Ma	14:20	16:11	1.85											
	Pause extérieur	16:11	16:55	0.73											
		16:55	18:35	1.67											
	Pause lieu d'origine	18:35	19:19	0.73											
		19:19	22:00	2.68	6.20	0.00	0.20	0.69	7.09	0.00	0.00	0.00	0.00		
	Travail de nuit 2			2.00											
	Alloc.trav.de nuit			2.00											
	Forfait jour. >=5h			1.00											
12	Jour de compensation				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		1
13	Diff. tour travail i			0.17											
		03:43	05:13	1.50											
	Temps de trajet	05:13	07:35	2.37											
		07:35	07:48	0.22											
	Interruption du trav	07:48	08:17	0.48											
		08:17	10:32	2.25	6.98	0.61	0.00	0.00	7.60	0.00	0.00	0.13	0.00		
	Travail de nuit 3			1.28											
	Travail de nuit 1			1.28											
	Nachtdienst 1 ZF+10%			2.28											
	Alloc.trav.de nuit			2.28											
	Forfait jour. >=5h			1.00											
14	Ve	04:38	08:07	3.48											
	Pause extérieur	08:07	08:51	0.73											
		08:51	12:10	3.32											
	Pause extérieur	12:10	12:49	0.65											
		12:49	14:04	1.25	8.05	0.14	0.00	0.68	8.87	0.00	0.00	0.00	0.00		
	Nachtdienst 1 ZF+10%			1.37											
	Alloc.trav.de nuit			1.37											
	Forfait jour. >=5h			1.00											
15	Jour de compensation				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
16	Jour de repos				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		1
Cumul hebdomadaire					30.06	0.75	0.39	1.82	33.03	0.00	0.00	0.13	0.00	1	2

Base de calcul des majorations de temps pour pauses

Bonification en temps effective pour pauses

Les majorations de temps forfaitaires sont toujours indiquées sous forme de durée sans horodatage.

Base de calcul du travail de nuit 3

Le travail de nuit 3 s'affiche dans un contingent séparé. 10% de majoration supplémentaire s'appliquent aux collaborateurs ayant 55 ans révolus pour le travail de nuit 1.

Le cumul hebdomadaire indique le total de l'ensemble des temps de travail, majorations de temps et contingents saisis. Les avoirs découlant du service de piquet sont mentionnés UNIQUEMENT dans le cumul hebdomadaire, et jamais par journée.

# Explications concernant le JTT: récapitulatif des cumuls, synthèse mensuelle.

Récapitulatif des cumuls						
<b>Avoir en jours</b>		<b>Avoir act.</b>	<b>Ret. acour</b>	<b>Réductions e</b>		<b>Mois</b> <b>Année</b>
Vacances	Jours obtenus (par compte de temps) pendant l'année en cours	21.00	0.00	Base d'absences pour réduction vaca		4.00    8.00
Congé non payé		0.00	0.00	Base d'absences pour réduction JC/J		4.00    8.00
Jours de repos		51.00	12.00	Réduc. vac. cause absence		0.00    0.00
Jours de compensation	Avoir en temps (par compte de temps, en jours) à la fin du mois	16.00	36.00	Réduc. jours repos cause absence		1.00    1.00
				Réduc. jours comp. cause absence		1.00    1.00
<b>Avoir en heures</b>		<b>Avoir act.</b>	<b>Ret. acour</b>			
Prime de fidélité		40.00	0.00			
Flexa		143.20				
Heures supplémentaires	Heures obtenues (par compte de temps) pendant l'année en cours.	1.00	0.00			
Heures supplémentaires		0.00	0.00			
Piquet		0.00	0.00			
Travail de nuit 3	Avoir en temps (par compte de temps, en heures) à la fin du mois.	0.17	0.00			
Congé de form. conti		0.00	0.00			
TAT		0.00				
Auto-apprentissage		0.00	0.00			
CTS		24.00				
<b>Horaire variable en</b>		<b>Mo</b>		<b>Durée du travail en heures</b>		<b>Mois</b> <b>Année</b>
Solde période précédente	Solde de temps mobile du mois précédent	125.07		Durée quot. théor. du t		180.40    1,197.20
Solde période actuelle	Modification du solde de temps mobile	114.49-		Temps de travail effectif		65.91    1,343.18
Solde total	Nouveau solde de temps mobile	10.58	145.98	Réduc. AMJ cause absence		16.40    16.40
<b>Allocations/Suppléments</b>		<b>Nombre</b>	<b>Temps *</b>	<b>Frais</b>		<b>Nombre</b>
Allocation pour travail de nuit		16.50	0.00	Travaux dans les tunnels		
Allocation pour travail de dimanche		8.21	0.00	Travaux pénibles 1		
U22 >10h (125%)		0.00		Travaux pénibles 2		0.00
Suppl. travail de nuit 1 *		0.90		Repas principal CCT		
Suppl. travail de nuit 2 *		1.13		Int. d'intervention		
Suppl. travail de nuit 3		0.17		Int. d'intervention		
Suppl. pause		2.31				
Tagespauschale >= 5 Std.		6.00				
		0.00				

Réduction des vacances pour cause d'absences prolongées selon la CCT, chiffre 77. La réduction est effectuée de manière automatique.

Calculateur pour la réduction des vacances. Sert de base à la réduction des vacances

Calculateur pour les réductions des CT/RT

Jours obtenus (par compte de temps) pendant l'année en cours

Avoir en temps (par compte de temps, en jours) à la fin du mois

Heures obtenues (par compte de temps) pendant l'année en cours.

Avoir en temps (par compte de temps, en heures) à la fin du mois.

Modification du solde de temps mobile par année

Solde de temps mobile du mois précédent

Modification du solde de temps mobile

Nouveau solde de temps mobile

La réduction des jours de repos/jours de compensation est effectuée automatiquement/par le système sur la base des absences en jours entiers (maladie/accident/congé selon la CCT, annexe 4, ch. 29). Le solde de jours réduit s'affiche pour le mois et l'année.

Différence = - 114.49 h  
La réduction AMJ (16.4 h) est déjà prise en compte.

Durée théorique du travail cumulée  
Temps de travail effectif cumulé  
Réductions AMJ cumulées

Récapitulatif mensuel des frais et allocations saisis et décomptés

Récapitulatif mensuel des allocations générées: les allocations sont versées avec le salaire du mois suivant. Lorsque les allocations sont précédées du signe «-», cela signifie que le/la collaborateur/trice a opté soit pour la conversion des allocations en temps libre, soit pour le modèle Flexa.

Temps\*: dans cette colonne sont indiquées les heures qui ont été données en temps selon un taux de conversion défini au lieu d'être converties en argent (Flexa ou conversion des allocations en temps libre).

Nombre de forfaits pour le mois actuel: ils sont versés au moyen du salaire.

Les majorations de temps sont spécifiées à cet endroit à titre d'information. Les temps sont compris dans l'amplitude maximale journalière.

\*) les temps sont compris dans

Transferts des temps			
Début	Fin	Cat. transfert temps	Nombre
31.08.2017	31.08.2017	Z905 TAT: Medical Service	2.00
31.08.2017	31.08.2017	Z906 TAT: Travail autonome	1.00
31.08.2017	31.08.2017	Z907 TAT: Entretien-conduite	3.00
01.08.2017	01.08.2017	Z972 Corr droit CT (incl TZI)	15.00-

Écritures supplémentaires: ces bonifications en temps sont représentées ici et comptabilisées dans l'amplitude maximale journalière.  
Z972 sert pour les CT supplémentaires (jours libres pour temps partiel). Ceux-ci doivent être saisis avec «-». C'est la seule manière de saisir des jours supplémentaires.

Représentation de Flexa sur le JTT: information succincte.

30	Jour de compensation	
	Solde Flexa issu PdF	134.51
	Alloc. travail dim.	0.69
	Alloc. travail nuit	1.03
Cumul hebdomadaire		

Le solde Flexa peut en principe être contrôlé via le décompte de salaire ou le portail ERP ESS. Celui-ci figure également sur le JTT. Il faut toujours attendre la clôture mensuelle pour pouvoir visualiser le solde/le voir mis à jour. Celui-ci s'affiche dans le JTT sous le dernier jour ainsi que dans le récapitulatif des cumuls.

← Solde Flexa issu de PdF: nouveau solde total Flexa cumulé  
 ← Alloc. travail du dimanche Flexa: valeur Flexa calculée à partir des allocations pour travail du dimanche  
 ← Alloc. travail de nuit Flexa: valeur Flexa calculée à partir des allocations pour travail de nuit

## Explications concernant le JTT.

Représentation du JTT de décembre avec des transferts finaux annuels selon la CCT 5, annexe 4, y c. TAT.



Récapitulatif des cumuls					
Avoir en jours	Avoir act.	Ret. acour	Réductions en jours	Mois	Année
Vacances	0.00	0.00	Base d'absences pour réduction vaca	0.00	0.00
Congé non payé	0.00	0.00	Base d'absences pour réduction JC/J	0.00	0.00
Jours de repos	0.00	6.00	Réduc. vac. cause absence	0.00	0.00
Jours de compensation	③ 1.00	35.00	Réduc. jours repos cause absence	0.00	0.00
			Réduc. jours comp. cause absence	0.00	0.00
Avoir en heures	Avoir act.	Ret. acour			
Prime de fidélité	40.00	164.00			
Flexa	143.20				
Heures supplémentaires 1 ① 10.00	⑥ 7.80	0.00			
Heures supplémentaires 2	0.00	0.00			
Piquet	0.00	0.00			
Travail de nuit 3	0.00	0.00			
Congé de form. continue	0.00	0.00			
TAT ⑦ 5.20	0.00				
Auto-apprentissage	0.00	0.00			
CTS	⑤ 63.20	0.00			
Horaire variable en heures	Mois	Année	Durée du travail en heures	Mois	Année
Solde période précédente	96.00		Durée quot. théor. du travail	172.20	336.20
Solde période actuelle	74.00-		Temps de travail effectif	164.00	164.00
Solde total ② 87.80	④ 22.00	172.20-	Réduc. AMJ cause absence	0.00	0.00

### Explications

- ① Part des heures supplémentaires 1 au 31 décembre xxxx (sans transfert). Cette part est « retirée » et versée avec le salaire du mois de mars de l'année suivante, avec un supplément. Le 1<sup>er</sup> mars, la part d'heures supplémentaires 1 s'affiche dans le JTT en vue du versement.
- ② Part d'heures de temps mobile au 31 décembre xxxx (sans transfert).
- ③ Sur les 52 ou 53 jours de compensation (CT) disponibles, un n'a pas été utilisé. Ce jour est converti en heures (selon le TO) et celles-ci sont créditées sur le contingent CTS. Le même nombre d'heures est alors déduit du solde de temps mobile: 87.8 h - 8.2 h = 79.6 h (le résultat intermédiaire n'apparaît pas). Pour ce transfert, le contingent CTS peut dépasser 55 h.
- ④ Sur les 79.6 h de temps mobile, 25 h restent pour l'année suivante: 79.6 h - 25 h = 54.6 h (le résultat intermédiaire n'apparaît pas).
- ⑤ Le contingent CTS comporte déjà 8.2 h, des heures de temps mobile sont transférées sur celui-ci jusqu'à atteindre 55 h. Dans cet exemple, cela correspond à 46.8 h: 54.6 h - 46.8 h = 7.8 h.
- ⑥ Ces 7.8 h sont transférées dans les heures supplémentaires 1 et seront à disposition aux fins de compensation l'année suivante.
- ⑦ Les 5.2 h de TAT sont complétées avec 3 h de temps mobile et transférées vers le contingent CTS. Temps mobile: 25 h - 3 h = 22 h/CTS: 55 h + 8.2 h = 63.2 h.

# Explications concernant le JTT.

Représentation du JTT de décembre avec des transferts finaux annuels selon la CCT 5, annexe 4, y. c. TAT ET Flexa.

Solde Flexa issu PdF	197.80												
Heures DAT Flexa	54.60												
<b>Cumul hebdomadaire</b>		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10.00-	0.00	0.00	0.00	0.00	1	5
<b>Récapitulatif des cumuls</b>													
<b>Avoir en jours</b>	<b>Avoir act.</b>	<b>Ret. acour</b>	<b>Réductions en jours</b>				<b>Mois</b>	<b>Année</b>					
Vacances	0.00	0.00	Base d'absences pour réduction vaca				0.00	0.00					
Congé non payé	0.00	0.00	Base d'absences pour réduction JC/J				0.00	0.00					
Jours de repos	0.00	6.00	Réduc. vac. cause absence				0.00	0.00					
Jours de compensation	3 1.00	35.00	Réduc. jours repos cause absence				0.00	0.00					
			Réduc. jours comp. cause absence				0.00	0.00					
<b>Avoir en heures</b>	<b>Avoir act.</b>	<b>Ret. acour</b>											
Prime de fidélité	40.00	164.00											
Flexa	197.80												
Heures supplémentaires 1 1 10.00	0.00	0.00											
Heures supplémentaires 2	0.00	0.00											
Piquet	0.00	0.00											
Travail de nuit 3	0.00	0.00											
Congé de form. continue	0.00	0.00											
TAT 6 5.20	0.00												
Auto-apprentissage	0.00	0.00											
CTS	16.40	0.00											
<b>Horaire variable en heures</b>	<b>Mois</b>	<b>Année</b>	<b>Durée du travail en heures</b>				<b>Mois</b>	<b>Année</b>					
Solde période précédente	96.00		Durée quot. théor. du travail				172.20	336.20					
Solde période actuelle	74.00-		Temps de travail effectif				164.00	164.00					
Solde total 2 87.80 4 22.00		172.20-	Réduc. AMJ cause absence				0.00	0.00					

## Explications

- 1 Part des heures supplémentaires 1 au 31 décembre xxxx (sans transfert). Cette part est « retirée » et versée avec le salaire du mois de mars de l'année suivante, avec un supplément. Le 1<sup>er</sup> mars, la part d'heures supplémentaires 1 s'affiche dans le JTT en vue du versement.
- 2 Part d'heures de temps mobile au 31 décembre xxxx (sans transfert).
- 3 Sur les 52 ou 53 jours de compensation (CT) disponibles, un n'a pas été utilisé. Ce jour est converti en heures (selon le TO) et celles-ci sont créditées sur le contingent CTS. Le même nombre d'heures est alors déduit du solde de temps mobile: 87.8 h – 8.2 h = 79.6 h (le résultat intermédiaire n'apparaît pas). Pour ce transfert, le contingent CTS peut dépasser 55 h.
- 4 Sur les 79.6 h de temps mobile, 25 h restent pour l'année suivante: 79.6 h – 25 h = 54.6 h (le résultat intermédiaire n'apparaît pas).
- 5 Ce collaborateur souhaite que 100 h soient épargnées sur le compte Flexa à partir du temps mobile. À l'issue des transferts légaux, son avoir restant s'élève à 54.6 h. Au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, celui-ci sera transféré vers le compte Flexa. (Si le collaborateur souhaite que des heures correspondant à des vacances soient épargnées sur le compte Flexa, ces heures seront déduites du solde de vacances seulement en février de l'année suivante pour être transférées vers le compte Flexa.)
- 6 Les 5.2 h de TAT sont complétées avec 3 h de temps mobile et transférées vers le contingent CTS. Temps mobile: 25 h – 3 h = 22 h/CTS: 8.2 h + 8.2 h = 16.4 h

